

BON DE COMMANDE COMITES D'ENTREPRISE, GROUPES ET ASSOCIATIONS
Personnes morales non sociétés commerciales

Offre à retourner par fax au 03 28 04 53 01 ou par mail à commercial.ce@losc.fr jusqu'au 16 février

Cadre réservé au LOSC

Délégué :

w Bon de commande : 0910LOSCEEL16

BDC

DATE DE LA COMMANDE :/...../.....

Nom ou dénomination :

Représenté par (Nom, prénom et fonction) :, dûment habilité(e) à cet effet

Adresse professionnelle: CP : Ville.....

Adresse de facturation

Tél. : Fax : E-mail :@.....

J'accepte de recevoir par e-mail des offres et des informations du LOSC et/ou des offres de ses partenaires

RESERVE POUR LA RENCONTRE D'UEFA EUROPA LEAGUE LOSC-FENERBAHCE SK

Note : 1 abonnement L1 donne droit à 1 place au tarif abonné. Toutes les autres places doivent être commandées au tarif non abonné.

CATEGORIE	PRIX UNITAIRE GRAND PUBLIC	TARIF**	PRIX UNITAIRE REDUIT**	QUANTITE		PRIX TOTAL
				Nord	Sud	
Tribune Nord ou Tribune Sud (préciser)	13,00€	Tarif abonné	11,00€			
		1 place et +	12,00€			
		50 places et +	10,00€			
Tribune Honneur Latérale	26,00€	Tarif abonné	23,00€			
		1 place et +	25,00€			
		50 places et +	20,00€			
Tribune Présidentielle Latérale	28,00€	Tarif abonné	25,00€			
		1 place et +	27,00€			
		50 places et +	21,00€			
Tribune Honneur Centrale	33,00€	Tarif abonné	29,00€			
		1 place et +	31,00€			
		50 places et +	25,00€			
Tribune Présidentielle Centrale	44,00€	Tarif abonné	40,00€			
		1 place et +	42,00€			
		50 places et +	33,00€			
					MONTANT TOTAL	€

Mode de retrait compter 2 jours ouvrés de traitement après envoi du bon commande

Envoi sous pli sécurisé (pour une commande passée avant le 12 février). Ajoutez dans ce cas 29,90€ TTC à votre total.

Retrait au STADIUM LILLE METROPOLE : selon horaires d'ouverture de la billetterie

Retrait au DOMAINE DE LUCHIN (obligatoire pour les prestations) : 9h-13h /14h-18h

Le présent bon de commande signé constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de vente portées en page 2/2 et dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Pour le Client :

Pour le LOSC Lille Métropole :

SIGNATURE

SIGNATURE

Règlement au LOSC à facturation, uniquement par chèque ou par virement, à l'adresse suivante : Domaine de Luchin, Grand Rue, BP 79, 59780 Camphin en Pévèle, France. *Dates et heures sous réserve de modifications par l'organisateur ** Le choix de la réduction est fonction du nombre total de places achetées, toutes tribunes confondues. Dans la limite des places disponibles.

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre demande et à la gestion de nos relations commerciales. Conformément à la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en Août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos offres ou celle de nos partenaires, vous pourrez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : LOSC Lille Métropole SASP - Département Marketing et commercial - Domaine de Luchin - Grand Rue - 59780 CAMPHIN EN PEVELE

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
AUX PERSONNES MORALES (NON SOCIÉTÉS COMMERCIALES) DE LA BILLETTERIE LOSC LILLE METROPOLE
UEFA EUROPA LEAGUE SAISON 2009-2010**

1- DEFINITIONS

-TITRE D'ACCES : Support permettant l'accès au Stadium Lille Métropole de Villeneuve d'Ascq pour 1 (un) match joué à domicile par l'équipe première du LOSC Lille Métropole.

-PERSONNE MORALE : Tout groupement doté de la personnalité juridique et régulièrement enregistré ou déclaré en vertu du droit applicable, à l'exception des sociétés commerciales. Comprend notamment les associations, comités d'entreprise et personnes morales de droit public.

-ACQUEREUR : Personne morale se portant acquéreur d'un TITRE D'ACCES.

-DETENTEUR : Personne physique membre, adhérente ou salariée de l'ACQUEREUR et bénéficiaire d'un TITRE D'ACCES.

2- OBJET DES PRESENTES CONDITIONS

GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente aux PERSONNES MORALES des TITRES D'ACCES au Stadium Lille Métropole de Villeneuve d'Ascq pour les matches joués à domicile par l'équipe première du LOSC Lille Métropole pour la saison 2009-2010. Les TITRES D'ACCES souscrits par l'ACQUEREUR ne peuvent bénéficier qu'aux seuls DETENTEURS tels que définis ci-dessus.

3- ACCEPTATION DES CONDITIONS

L'acquisition d'un TITRE D'ACCES emporte l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

4- PRIX

4.1 Les prix des TITRES D'ACCES sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, transaction comprise.

4.2 Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables exclusivement en euros.

4.3 Le LOSC se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les TITRES D'ACCES restant facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

4.4 L'ACQUEREUR choisit l'emplacement qu'il désire en fonction des places disponibles. L'attribution des places est réalisée dans l'ordre d'enregistrement des réservations et ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de la part du LOSC sur l'emplacement réel des places.

4.5 Réduction exceptionnelle de prix : certaines places ne bénéficient pas de conditions de visibilité optimale du terrain. Dans ce cas, seules les places répertoriées et signalées comme telles par le LOSC feront l'objet d'une réduction. Préalablement à la validation de la commande, le client informé peut choisir d'interrompre la transaction. A défaut, une fois la commande validée, elle devient définitive et aucune contestation ne pourra être acceptée. Le LOSC ne pourra en conséquence être tenu pour responsable de l'inobservation du client des conditions de ces places.

4.6 Pour certains matches, l'ACQUEREUR recevra des contremarques à la place des TITRES D'ACCES : dans ce cas, les TITRES D'ACCES sont à retirer en échange des contremarques, dans les points de vente LOSC et ce au plus tard la veille du jour du match.

4.7 En cas de travaux dans le Stadium Lille Métropole, d'aménagements rendus nécessaires par des impératifs de sécurité imposés aux enceintes sportives ou de changement de stade, la localisation de la place achetée pourra être modifiée sans modification de prix, ce qui est expressément convenu par l'ACQUEREUR. Dans ce cas, il sera averti par les moyens de communications dont dispose le LOSC. En outre, et de manière plus générale, l'ACQUEREUR est informé que le LOSC peut être amené à disputer ponctuellement un match dans un autre stade. A ce titre, l'ACQUEREUR renonce à toute réclamation dans le cas où le LOSC disputerait ponctuellement des matches « à domicile » sur un autre stade que celui du Stadium Lille Métropole (ex : Stade de France®).

5- COMMANDE ET PAIEMENT

5.1 La signature d'une commande par le client vaut commande ferme et définitive de sa part

La commande est passée directement par le client ou son représentant. Le LOSC pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle dans les cas suivants :

-Absence de signature du client et/ou de la mention « Bon pour Accord » sur le bon de commande.

-Retour du bon de commande validé dans un délai supérieur à 3 (trois) jours à compter de la date d'envoi de l'offre par le LOSC.

-Non-paiement par le client de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant au recto des présentes

-Non production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au recto des présentes.

5.2 La facturation du Prix est établie par le LOSC au nom du client. Le paiement du Prix est effectué par chèque ou par virement à l'ordre exclusif du LOSC et doit être adressé au LOSC LILLE METROPOLE SASP Domaine de Luchin - Grand Rue - 59780 CAMPHIN EN PEVELE, selon les modalités et garanties figurant au recto des présentes. Les sommes facturées non réglées à leurs échéances porteront de plein droit intérêt à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée au recto des présentes.

5.3 En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture établie par le LOSC LILLE METROPOLE SASP, le client s'engage en tout état de cause à régler le montant non contesté de celle-ci sans délai. La présente commande par le CLIENT vaut engagement ferme jusqu'à la date d'échéance : en cas de résiliation de la commande avant terme par le client en dehors des cas de force majeure répondant aux critères retenus par la jurisprudence, le montant total des prestations commandées est néanmoins dû. Dans tous les cas de force majeure, le LOSC est déchargé de toute responsabilité, que ce soit sur le plan contractuel ou délictuel, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure et n'est, en conséquence, redevable d'aucuns dommages et intérêts ni d'aucune indemnité au titre de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations.

5.4 Le client choisit entre le retrait de sa commande aux guichets du Stadium Lille Métropole, au Domaine de Luchin ou sa livraison sous pli sécurisé par courrier, moyennant le paiement d'un supplément forfaitaire.

6- RETRAIT DU TITRE D'ACCES

Dans les hypothèses où tout ou partie des TITRES D'ACCES ne sont pas délivrés au client lors de sa commande (notamment lors de la remise de contremarque), le retrait matériel aux guichets du Stadium Lille Métropole ou au Domaine de Luchin des TITRES D'ACCES est de la seule responsabilité de l'ACQUEREUR. En conséquence, les TITRES D'ACCES non retirés ne sont ni remboursés, ni échangés.

7- ENGAGEMENTS DE L'ACQUEREUR

7.1 Tout ACQUEREUR s'interdit :

-De revendre/échanger ou de tenter de revendre/échanger le TITRE D'ACCES, ou de transférer, à titre onéreux, les droits relatifs au TITRE D'ACCES aux DETENTEURS à un prix supérieur à celui auquel il l'a acquis ;

- De revendre/échanger ou de tenter de revendre/échanger le TITRE D'ACCES, ou de transférer, à titre onéreux, les droits relatifs au TITRE D'ACCES à toute autre personne que les DETENTEURS.

7.2 Tout ACQUEREUR s'interdit également :

-D'utiliser ou de tenter d'utiliser tout ou partie des TITRES D'ACCES achetés dans un but promotionnel ou commercial, notamment dans le cadre de jeux concours, loteries, cadeau commercial, opérations de stimulation interne et toute autre action de ce type, ou comme l'un des éléments d'un forfait (par exemple un pack combinant prestation(s) de restauration, transport et billet) et/ou, plus généralement, sous toute forme de visibilité quelle qu'elle soit ;

-D'associer, ou tenter d'associer, de quelque manière que ce soit son nom, le nom des sociétés, groupements, associations, etc., qu'il contrôle directement ou indirectement et/ou auxquels il appartient, ou de l'une quelconque des marques qu'il détient à cet égard, aux noms, marques et autres droits incorporels liés au LOSC Lille Métropole ;

En cas de non respect des dispositions qui précèdent, le TITRE D'ACCES perd sa validité.

7.3 Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives (LOSC) sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent. A ce titre, toute utilisation des contenus de la manifestation sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit par l'ACQUEREUR est illicite. Il n'est ainsi pas autorisé à fixer, copier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous licence, créer des œuvres dérivées,

transférer ou vendre tout ou partie des images (fixes ou animées) et sons de la manifestation.

7.4 Le non respect de ces interdictions expose le contrevenant à des poursuites. Tout auteur de récidive pourra se voir refuser la vente de TITRES D'ACCES au stade pour les matches à domicile du LOSC pour le restant de la saison en cours.

8- ANNULATION DU MATCH ET REMBOURSEMENT

8.1 Le LOSC n'est en aucun cas responsable des modifications apportées par l'UEFA au calendrier des matches pour la saison en cours ni de toute annulation de match en raison de faits qui ne lui sont pas imputables (grèves, intempéries, cas de force majeure...). Lorsqu'un match n'a pas lieu ou est définitivement arrêté en première période ou à la mi-temps, les TITRES D'ACCES restent valables pour le match remis ou à rejouer, mais ils peuvent être remboursés à la demande de l'ACQUEREUR à partir du 1er jour ouvrable suivant la rencontre et dans les 5 jours ouvrables qui suivent. Lorsqu'une rencontre est définitivement arrêtée au cours de la seconde période, le TITRE D'ACCES ne donne droit ni au remboursement, ni à une place gratuite en cas de match à rejouer.

8.2 A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date ou d'horaire de match, l'ACQUEREUR permet au LOSC, dans la mesure du possible, d'utiliser les coordonnées qu'il aura accepté de transmettre lors de la réservation pour le tenir informé des modifications.

8.3 Un TITRE D'ACCES ne peut être ni repris, ni échangé, ni remboursé, même en cas de perte ou de vol.

9- OBLIGATIONS ET DROITS DU DETENTEUR

9.1 L'ACQUEREUR devra s'assurer que le DETENTEUR aura pris pleinement connaissance des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du Règlement Intérieur du stade et qu'il aura accepté de s'y soumettre. En particulier, l'ACQUEREUR devra remettre une copie des présentes Conditions Générales de Vente au DETENTEUR. Ces dernières sont disponibles sur simple demande dans chacun des points de vente LOSC.

9.2 Le DETENTEUR bénéficie des garanties mentionnées au profit de l'ACQUEREUR à l'article 12.

10- LITIGES

Le présent contrat est en langue française et soumis au droit français.

11- NON RESPECT DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

11.1 Tout ACQUEREUR dont le TITRE D'ACCES n'a pas été obtenu conformément aux présentes Conditions Générales de Vente verra sa commande annulée.

11.2 En cas de non respect des Conditions Générales de Vente, l'ACQUEREUR n'aura droit à aucun remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit et le LOSC sera fondé à exiger la restitution du TITRE D'ACCES.

11.3 Le fait que le LOSC ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des présentes.

12- INFORMATIONS LEGALES

Les réponses relatives aux données personnelles sont facultatives à l'exception des raisons sociales (ou autres éléments d'identification), noms, prénoms et adresses complètes, obligatoires pour la prise en compte de l'acquisition du TITRE D'ACCES, pour le traitement et l'acheminement des commandes, l'établissement des factures et de contrats de garanties éventuels. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande.

Conformément à la loi " Informatique et Libertés ", le traitement des informations relatives à l'ACQUEREUR a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatiques et des Libertés (CNIL) et est destiné à la promotion commerciale du LOSC Lille Métropole SASP. Les destinataires des données sont le service marketing et commercial du LOSC. Les données pourront être cédées à nos partenaires commerciaux à des fins de prospection. L'ACQUEREUR dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès du service Développement Produits du LOSC Lille Métropole - Domaine de Luchin - BP79-59780 CAMPHIN EN PEVELE. L'ACQUEREUR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.